



Etablissement public du ministère
chargé du développement durable

Demande de subvention 2017

INVESTISSEMENT INDIVIDUEL

VISANT LA REDUCTION DE L'USAGE, DES RISQUES ET DES IMPACTS
DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Dispositif relevant du régime d'aide SA 39 618
Territoire de la région Centre-Val de Loire
situé sur le bassin hydrographique Loire-Bretagne

Cette demande d'aide, une fois complétée, constitue, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, le dossier unique de demande d'aide pour l'ensemble des financeurs publics potentiels.

Où faire parvenir votre dossier ?	Veuillez transmettre 2 (deux) originaux au Guichet Unique Service Instructeur, à savoir la Délégation Centre Loire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne Veuillez également en conserver un exemplaire.
Appel à projet : date limite de remise des dossiers de demande	Date limite (le cachet de la poste faisant foi) : vendredi 8 décembre 2017

Toutes les informations demandées dans ce document doivent être complétées.

ATTENTION :

- Toute dépense démarrée avant la réception du courrier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne autorisant le démarrage des travaux ne pourra pas être financée (est considérée comme un commencement d'opération la signature d'un devis d'un bon de commande, d'une facture...).
- L'accusé de réception du dossier complet ne vaut pas acceptation de l'aide par les financeurs.

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom du porteur du projet de l'investissement individuel :

Cadre dans lequel se fait le projet d'investissement individuel :

- collectif reconnu d'office ; nom du projet : _____
- collectif visant la réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des PPP ; nom du projet : _____
- strictement individuel

3 - IDENTIFICATION DU CADRE COLLECTIF OU INDIVIDUEL DANS LEQUEL S'INSCRIT L'INVESTISSEMENT

Veillez préciser si votre projet d'investissement individuel s'inscrit :

- dans un cadre collectif²
- dans un cadre individuel

Vous pouvez bénéficier d'une bonification dans le cadre du SA39618-ECOPHYTO si vous vous inscrivez dans l'un des projets collectifs ci-dessous – cochez la case correspondante :

- le réseau de fermes Dephy de la région Centre-Val de Loire : précisez lequel _____
- les projets agro-écologiques et climatiques (PAEC) disposant d'un projet de programme d'actions partagé et d'une animation dédiée sur le volet "phytos »: précisez lequel _____
- les exploitants agricoles membres de certains Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) dont le projet comporte un volet "produits phytopharmaceutiques" : précisez lequel _____
- le siège de votre exploitation se trouve sur une commune qui est toute ou en partie dans le territoire d'un contrat territorial comportant un volet « pollutions diffuses » sur le bassin de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : précisez lequel _____
- un groupe dont le programme d'actions a été déposé à l'appel à proposition pour accompagner des groupes d'agriculteurs vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques ouvert entre le 18 avril et le 31 mai 2017 :
 - Précisez le nom de ce programme d'actions (si connu) : _____
 - Précisez le nom du porteur du programme d'actions (si connu) : _____

4- NATURE DU PROJET D'INVESTISSEMENT

Veillez préciser la nature de votre projet d'investissement individuel :

- matériel
- aire de lavage

S'il s'agit d'un projet d'aire de lavage, êtes-vous propriétaire du terrain concerné par les travaux ? Oui Non
Si non, avez-vous l'accord du propriétaire (joindre l'accord du propriétaire) ? Oui Non

5 - DESCRIPTION DU PROJET

LISTE DE MATÉRIELS ÉLIGIBLES SUR LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Les investissements éligibles sur Loire-Bretagne sont identifiés dans la liste ci-dessous. Ils répondent aux 3 principes suivants :

- matériels et équipements dédiés à l'optimisation et à la réduction des usages et de l'impact des intrants. Ce principe exclut la mécanisation classique adaptée à la production de l'exploitation, les matériels associés à plusieurs usages et les équipements standards des matériels neufs.
- matériels et équipements efficaces : l'intérêt environnemental est avéré et le rapport bénéfice/coût est suffisamment élevé.
- Investissements allant au-delà des seules obligations réglementaires. Certains investissements permettent néanmoins d'anticiper le futur retrait d'usages phytosanitaires.

² En région Centre-Val de Loire, le comité des financeurs ECOPHYTO II entend privilégier-en taux d'aide- les dossiers d'investissements individuels qui entrent dans un cadre collectif *labellisé ECOPHYTO*. Les groupes ou projets collectifs ainsi reconnus sont deux types :

- cas 1 : groupes ou projets formalisés qui ont été reconnus d'office en COREAMR car répondant de fait à la feuille de route (fermes Dephy projets agro-écologiques et climatiques (PAEC) disposant d'un projet de programme d'actions partagé et d'une animation dédiée sur le volet "phytos », (GIEE) dont le projet comporte un volet "produits phytopharmaceutiques", ...)
- cas 2 : projets non formalisés qui peuvent bénéficier de la bonification une fois leur plan d'actions validé par le comité des financeurs suite à un appel à propositions de projets de programmes d'actions collectifs ; cet appel à propositions a été lancé en région Centre-Val de Loire entre le 18 avril et le 31 mai 2017.

	Poste d'investissement	Code	Type d'investissement <i>Partie à renseigner par le demandeur</i>	Poste(s) d'investissement du projet <i>Partie réservée à l'administration</i>
Matériels spécifiques favorisant la couverture et l'enherbement permanents des sols : matériel de semis dans une culture et de destruction, matériel d'implantation et d'entretien de l'enherbement en viticulture et en arboriculture	Matériel spécifique d'implantation de cultures/couverts associées (semoir centrifuge, semoir mécanique ou pneumatique (trémie simple ou compartimentée + distributeur + descentes + éclateurs ou éléments semeurs)) adaptables sur un matériel de désherbage mécanique (bineuse, herse étrille, ...) ou sur semoir		<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Outils spécifiques pour la destruction mécanique des couverts végétaux (rouleaux de type rollkrop ou rolo-faca, et scalpeurs à dents avec rotor animé)		<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Matériel spécifique pour l'implantation de couverts herbacés rang et inter-rang en viticulture et arboriculture		<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Matériel spécifique pour l'entretien mécanique de l'enherbement de l'interceps et de l'inter-rang en viticulture et arboriculture et sous clôtures (broyeur déporté, broyeur satellite, gyrobroyeur de faible largeur, tondeuse interceps et inter rangs,...)		<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Système de traitement localisé sur le rang adaptable sur semoir, sur bineuse, ou rampe spécifique dont les équipements (cuve, roulettes, pendillards, kit DPAAE...)		<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Système de détection de mauvaises herbes embarqué		<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Robots autonomes de pulvérisation localisée		<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Systèmes automatiques de coupure de tronçons ou de coupure buse par buse et système d'activation de la coupure (hors guidage et GPS)		<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Adaptation d'un système de régulation visant à une meilleure répartition (débit proportionnel à l'avancement mécanique (DPA) ou électronique (DPAAE)) sur pulvérisateur existant		<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Système de modulation de dose intra-parcellaire dont licence (hors guidage et GPS)		<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Système d'injection directe de la matière active, système de circulation continue des bouillies		<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Système de sélection automatique de buses et buses à débit variable		<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Buses anti-dérives (inscrites dans la liste officielle du Ministère) et systèmes d'assistance d'air		<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Équipements du pulvérisateur pour l'optimisation et la réduction de l'impact des produits phytosanitaires : limite de la dérive, traitement localisé, régulation et modulation de dose	Equipements visant à réduire la dérive en viticulture et en arboriculture selon la liste officielle du Ministère (note service DGAL/SDQPV/2016-275), y compris les buses anti-dérives associées : traitement face par face (descentes, rampes de soutien panneaux de récupération des bouillies, ...), pulvérisateur à flux tangentiel, capot de désherbage, tunnel d'épamprage		<input type="checkbox"/> _____ _____
Système de confinement et de récupération des excédents de bouillie sur les appareils de traitement fixe			<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>

	Distributeurs de produit anti-limace double nappes avec DPAE (surcoût par rapport à un épandeur centrifuge classique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Matériel adapté sur planteuse permettant la formation de micro butte empêchant le ruissellement de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Effaceur de trace de roues (pour limiter les amorces de formation de ravine)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matériels de substitution aux produits phytosanitaires : lutte alternative contre les prédateurs et les adventives (désherbage mécanique et thermique, paillage), prophylaxie, entretien des bordures de parcelles, défanage et dessiccation mécanique des cultures	<u>Matériel de lutte mécanique contre les adventices</u> : Bineuse inter-rang et rang (dont options dents souples de herSES, moulinets à doigts, brosses...) Herse étrille, herse étrille rotative, houe rotative, Ecimeuse Système de guidage automatisé sur bineuses et désherbineuses (capteurs optiques / infrarouges, palpeurs, interface hydraulique associée et double antenne) Système d'autoguidage de précision sur tracteur (équipement RTK (hors borne et hors abonnement) + autoguidage tracteur associé) Châssis motorisé de désherbage couché manuel (weeding bed) Robots autonomes de désherbage mécanique (hors GPS de base)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'inter-rang (désherbineuse)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Matériel de traitement thermique (traitement vapeur, bineuse à gaz, sondes pour solarisation...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Matériels du travail du sol interceps et inter rang en viticulture et en arboriculture (décavaillonneuse, interceps rotatifs, outils de travail du sol de faible largeur...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Matériel de paillage sur le rang ou sur planche, (épandeur de mulch, dérouleuse et récupérateur pour films organiques biodégradables ou toiles tissées pérennes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique (filets anti-insectes...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Matériel de lutte contre les campagnols terrestres (matériels d'injection de gaz dans les galeries, pièges, barrières physiques, matériels d'entretien de prairies) – dans le cadre d'un plan d'action validé par arrêté préfectoral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Broyeur d'accotement pour l'entretien des fossés – uniquement en collectif (GIEE-CUMA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Matériel d'éclaircissage mécanique et de broyage en viticulture, arboriculture et maraîchage (broyeur, ramasseur, andaineurs à bois ou à feuilles, épampreuse, effeuilleuse, dédrageonneuse...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Broyeur de fanes de pommes de terre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faucheuse et andaineur adaptés à la dessiccation des semences (uniquement pour producteurs de semences – à justifier)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Outils d'aide à la décision : Station météo Équipements de lutte contre les	Station météorologique portable pour le contrôle des paramètres avant traitements (température, hygrométrie, vitesse du vent, prévisions de précipitations)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Systèmes anti-débordement sur l'appareil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

risques de pollutions ponctuelles : équipements du pulvérisateur, aire de lavage et de remplissage, traitement des effluents phytosanitaires	Adaptation sur pulvérisateur existant d'une cuve de rinçage intérieur, d'un kit d'incorporation, d'un rince bidon ou d'un système anti-goutte sur rampe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Système de transfert sans contact du bidon au pulvérisateur de produit liquide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Kit de lavage extérieur embarqué pour lavage au champ (cuve d'eau claire + pompe = lance haute pression)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Kit d'automatisation de rinçage intérieur des cuves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Automatisme "zéro volume mort" permettant une dilution et un rinçage progressif des fonds de cuve	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aménagement d'une aire de lavage / rinçage / remplissage avec système de récupération de débordements accidentels, intégrant les prescriptions suivantes : plateforme étanche permettant de récupérer tous les liquides en un point unique d'évacuation, débourbeur-décanteur, déshuileur, séparateur d'hydrocarbures, système de séparation des eaux pluviales, et cuve de rétention et/ou dispositif de traitement des effluents phytosanitaires agréé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Potence, réserve d'eau surélevée, clapet anti-retour , paillasse de préparation des bouillies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Volucompteur programmable embarqué ou non embarqué avec arrêt automatique pour éviter les débordements de cuve	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Implantation de haies et dispositifs végétalisés	Dispositifs de traitement des effluents phytosanitaires agréés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Implantation de dispositifs végétalisés (haies et éléments arborés) : matériel végétal, paillage, protection des plants et main-d'œuvre associée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Matériel spécifique lié à l'implantation de haies et éléments arborés (hors entretien)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Zone tampons épuratoires dont l'aménagement des exutoires de drains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Matériels spécifiques à l'agro-foresterie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aménagements en lien avec milieux sensibles	Mise en défens de zones sensibles (clôture, points d'abreuvements...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6— DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

NB : les dépenses d'auto construction ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à projets.

MATERIEL (Y COMPRIS AIRE DE LAVAGE)

Partie réservée à l'administration	Libellé de l'investissement projeté	Nbre de matériel	Montant total (HT ou TTC) à préciser
	SOUS TOTAL MATERIEL		

- Avoir pris connaissance que ma (notre) demande sera rejetée en l'absence de réponse de l'autorité compétente au-delà du délai de 6 mois à compter de la date de l'accusé de réception de mon dossier complet.

L'inexactitude de ces déclarations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide.

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide à :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération.
- Informer l'agence de l'eau Loire-Bretagne, du début d'exécution effectif de l'opération
- Informer l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet.
- Ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet ».
- A ce que l'équipement dont l'acquisition est prévue dans le cadre du projet respecte les normes en vigueur.
- Poursuivre mon (notre) activité agricole au sens de l'article L311-1 du code rural ayant bénéficié de l'aide pendant une période de cinq années à compter de la date du paiement final.
- Maintenir sur mon (notre) exploitation les équipements et les aménagements ayant bénéficié des aides pendant une durée de cinq ans à compter de la date du paiement final.
- A conserver pendant une période de 10 ans tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité, etc.
- A permettre / faciliter l'accès à la structure aux autorités compétentes chargées de contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite pendant dix ans.
- Respecter les conditions relatives aux normes minimales requises dans le domaine de l'environnement attachées à l'investissement durant une période de cinq ans à compter à compter de la date du paiement final
- Me (nous) soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes.
- Fournir à aux évaluateurs désignés ou autres organismes habilités à assumer des fonctions en son nom, toutes les informations nécessaires pour permettre le suivi et l'évaluation du programme.

9 - LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Pièces	Pièce jointe
devis	<input type="checkbox"/>
RIB	<input type="checkbox"/>

Le cas échéant, l'agence de l'eau Loire-Bretagne pourra demander des pièces supplémentaires jugées nécessaires à l'instruction du projet.

Fait à _____ le _____

Nom, prénom et signature(s) du demandeur gérant, du représentant légal ou, pour un GAEC, de chaque associé.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service instructeur.